



Etat des présences sauf erreur d'enregistrement lors de l'Assemblée :

Présents : 22

Josiane Batel - Josyane et Joël Bellec – Francine et Patrick Billard – Dominique (Mme) et Dominique (Mr) Chemit - Michèle et Michel Collard - Christine Dubois – Brigitte et Jean-Yves Offrète – Clarisse et Pierre Pain – Françoise Patissier - Françoise et J. Jacques Richer – Véronique et Jean Louis Roix – Michel Thomas - Annick et Jean-Claude Turpain

Excusés avec pouvoir : 8 - Claude Batel – Sandrine et Stellio Chezzi – Josette et Jean-Claude Jabaudon - Florence Du Pasquier - Simone Thelliez - Françoise Thomas

Excusés sans pouvoir : 3 – Bertrand Dubois - Hélène et Laurent Gautier

Adhésions nouvelles : Françoise Patissier, Cécile et Johan Jabaudon

Démissions : Christine et Bertrand Dubois, Sylvie Piat et Hamid Hanane

Pas d'informations de la part d'Hélène et Laurent Gautier*.

*Information ultérieure à l'AG : H. et L. Gautier restent adhérents

Effectif 2015 : 33 adhérents

Le quorum d'un tiers + 1 - soit 12 personnes - **est atteint** : 22 présents

Effectif 2015 : 33 adhérents - (sous réserves du règlement de la cotisation annuelle)

Dominique Chemit ouvre la séance suivant l'ordre du jour.

Rapport d'activités 2014 et bilan financier 2014 – (annexés au compte-rendu)

Dominique Chemit présente et commente les deux documents dans les détails.

En remarque du **rapport d'activités**, Dominique Chemit indique que sur le site internet du jumelage, certaines photos de rencontres ne s'ouvrent pas. Jean-Yves Offrète qui oeuvre à la construction du site explique que la version du logiciel employée n'est pas compatible avec les tablettes et les Smartphones. Une nouvelle version existe mais n'est pas satisfaisante pour les diaporamas photos qui sont le principal attrait du site.

Concernant le **bilan financier**, Josiane Batel fait remarquer que la dotation municipale prévue par la convention n'a pas été versée en 2014, le bilan financier en ressort négatif. Le solde n'est pas suffisant en l'état pour organiser la rencontre 2015 si la dotation communale n'est pas versée en 2015.

Commentaires autour de la dotation non versée en 2014

- Michèle Collard : rappelle qu'il s'agit d'une dotation au sens strict du terme avec justification de son utilisation vis-à-vis de la mairie et non d'une subvention attribuée à une association qui s'en sert comme elle le veut.

Cette dotation est régie par la convention qui lie l'association du jumelage à la mairie selon l'article 8 : *dans le but... de permettre... au plus grand nombre d'habitants de participer aux activités du jumelage, la Commune versera chaque année une dotation globale forfaitaire.*

- Michel Thomas et Michèle Collard : Dans le budget primitif voté par le précédent conseil une enveloppe globale a été prévue pour les subventions non ventilée par associations. Le jumelage y était inclus comme les années précédentes. Ensuite, lors de l'attribution des subventions à chaque association par le nouveau conseil, la dotation du jumelage a été mise en attente (donc non votée) compte tenu de l'incertitude qu'il y avait à l'époque sur la pérennité de l'association (démission de plusieurs membres du bureau).
- Christine Dubois : pour des raisons budgétaires, cette dotation a dû être annulée en 2014. En outre, Mauchamps ne recevait pas cette année-là.
- Dominique Chemit : propose de garder la ligne de dotation 2014 pour la verser en 2015
- A la question de Michèle Collard de savoir si la commune aurait des problèmes budgétaires pour verser la dotation, Christine Dubois affirme qu'il n'y a pas de problème de ce côté-là.

Le rapport d'activités et le bilan financier 2014 sont adoptés à l'unanimité

Ces deux documents seront transmis au Conseil Municipal, conformément à la convention qui lie la Commune et l'Association. Du fait qu'il n'y a pas eu de dotation en 2014, aucun justificatif n'est à remettre à la mairie quant à son utilisation.

Intervention de Mme le Maire qui a demandé à prendre la parole à l'issu des bilans d'activités et financier.

Elle annonce que les conseillers municipaux au cours de la réunion de travail du 22 janvier sur les finances, ont décidé, pour des raisons budgétaires, de ne pas reconduire la subvention comme les années précédentes et que l'association du jumelage devrait être traitée comme les autres associations.

De ce fait la convention qui lie la commune et le jumelage sera dénoncée par la commune comme le prévoit l'article 12 de la convention, elle précise que les fonds non utilisés devront être reversés à la commune.

Josiane Batel précise que les comptes sont tenus en séparant les dépenses imputables à la dotation et celles imputables aux ressources ordinaires de l'association (article 11). En conséquence, le reversement ne devra concerner que le solde restant de la dotation.

Les motivations de cette annulation de convention s'appuient sur 4 raisons principales que Christine Dubois évoque :

- Les « tractations » pour la constitution du nouveau bureau de l'association du jumelage auxquelles elle n'a pas été associée.
- Le désintérêt total exprimé par les conseillers municipaux pour le jumelage et la décision de ne plus soutenir aucune de ses actions. Lors de la réunion du 22 janvier il a été proposé par Hélène Gautier que l'association du jumelage soit déconnectée de la mairie avec un mode de fonctionnement identique à celui des autres associations de Mauchamps.
- La réponse du nouveau maire d'Hosskirch Roland Haug à la lettre d'invitation qu'elle lui a adressée pour venir à Mauchamps cette année. Cette invitation lui a été envoyée suite à la réunion de bureau de décembre et aux informations venant d'Hosskirch sur l'impossibilité pour Roland Haug de venir à l'Ascension qui est le week-end proposé pour la rencontre 2015.

Dans ce courrier qu'elle lit, il confirme son impossibilité de venir à l'Ascension, il ressort aussi qu'il est mécontent qu'on lui reproche de ne pas faire l'effort de venir. Il ajoute qu'il lui paraît difficile d'envisager son déplacement cette année compte tenu de sa charge de travail.

- Sa démission de l'association du jumelage, sa famille d'accueil Fabienne Ronssin lui ayant annoncé son retrait à Hosskirch du fait de son éloignement (information que Dominique Chemit dit ne pas connaître de par ses échanges avec Fabienne Ronssin).

Il est difficile de rendre compte par écrit de l'intensité du débat qui suit les annonces de Mme le Maire. Certaines interventions ne sont peut-être pas consignées dans ce compte-rendu, mais toutes soutenaient la même argumentation : les adhérents sont choqués par ce qu'ils ont entendu et tous veulent absolument que l'association continue de gérer le jumelage dans le cadre défini par la convention.

Voici donc quelques réactions :

- Jean-Yves Offrète demande que le bureau ait communication de la lettre de Christine Dubois et de la réponse du maire Roland Haug.
Dans l'hypothèse où le maire d'Hoskirch serait dans l'impossibilité de venir à Mauchamps, il pourrait très bien se faire représenter par un élu.
- Michèle Collard est choquée par l'argumentaire de Christine Dubois qui évoque des tractations. Elle dénonce aussi l'absence totale d'information du Maire auprès de son équipe d'élus, sur le sens et le fonctionnement d'un jumelage.

Elle souligne que si la décision de rompre la convention se confirme, ce n'est pas ce qu'on attend d'un maire qui mélange des raisons personnelles liées à des problèmes de personnes avec sa responsabilité auprès des habitants à promouvoir un jumelage.

Elle ne comprend pas qu'on puisse parler d'annulation de la convention alors qu'aucune décision n'a été prise en réunion de conseil municipal.

- Clarisse Pain ne comprend pas cette prise de position alors que le jumelage est un outil formidable pour représenter la citoyenneté et la liberté d'expression. Les événements dramatiques à Paris du début de mois nous ont montré l'importance de défendre ces droits.
- Jean-Yves Offrète s'interroge sur la suite au cas où la convention serait dénoncée par la mairie de Mauchamps. L'association du jumelage n'aurait alors plus de raison d'exister, il faudrait donc la dissoudre. Si c'était confirmé, la rencontre de 2015 devrait être annulée. La suite du jumelage serait gravement compromise et il demande à Christine Dubois si elle se rend compte de la responsabilité qu'elle prend.
- Jean-Louis Roix rappelle que le jumelage s'appuie sur un serment entre 2 communes et au-delà entre l'ensemble des habitants des 2 communes. Un serment ne se renie donc pas sans prendre en compte l'intérêt général.
- Véronique Roix compare la démarche à une rupture de contrats entre 2 communes par le fait que la mairie veut se séparer de son Instrument d'organisation du jumelage.
- Brigitte Offrète mentionne le fait que l'association fonctionne, pourquoi faut-il la « casser » ? Quelle serait l'alternative de fonctionnement pour conserver la même efficacité et motivation ?
- Clarisse Pain informe qu'une famille d'Hoskirch est intéressée pour être accueillie à Mauchamps. Il y a donc des perspectives d'évolution intéressantes pour le jumelage.
- Elle ne comprend pas bien comment Christine Dubois pourra justifier auprès d'Hoskirch le retrait de la municipalité de Mauchamps du jumelage et imagine des répercussions négatives aussi pour Mauchamps aux yeux du jumelage entre Etrechy et Ostrach, voire aussi dans la communauté de communes.
- Plusieurs participants évoquent un probable manque de connaissances de la part des élus sur le sens d'un jumelage et demandent à avoir un échange avec eux pour qu'ils prennent conscience de l'enjeu avant de décider la dénonciation de la convention (JC Turpain, J. Bellec...).

Christine Dubois répond à l'issue de ces réactions qu'elle ne veut cependant pas que le jumelage meure même si elle s'en désengage à titre personnel. Elle continuera toutefois à assurer ses fonctions de représentation de la commune. Face à une dissolution de l'association, elle a d'autres solutions qui n'ont pas encore été approfondies.

Compte tenu que la discussion n'apporte plus grand chose, il est décidé de poursuivre l'ordre du jour et de procéder à l'élection du nouveau bureau.

Election d'un nouveau bureau – période 2015 – 2017

Quelques précisions à l'appel des candidatures au sein de l'assemblée :

- La présidente Dominique Chemit, annonce qu'elle se retire de la présidence après plus de dix ans au service de l'association pour faciliter la redynamisation de l'association.
- La secrétaire Clarisse Pain, est candidate au poste de présidente pour contribuer au souhait de pérennité pour l'association.

Le Bureau élu avec un vote à main levée est le suivant :

(* Hélène Gautier, assesseur, n'a pas souhaité se représenter)

Présidente	:	Clarisse Pain
Vice-Président	:	Dominique Chemit (Mme)
Secrétaire	:	Francine Billard
Trésorière	:	Josiane Batel
7 Assesseurs	:	Joël Bellec – Patrick Billard - Dominique Chemit (Mr) - Michel Collard – Jean-Yves Offrète - Jean-Louis Roix - Jean-Claude Turpain

Dominique Chemit propose une réunion d'information du bureau du jumelage* auprès des élus. Christine Dubois accepte cette proposition d'échange le jour du prochain conseil municipal (date non connue). Pour faciliter l'échange, elle ne souhaite pas que le l'ensemble du bureau de l'Association soit présent.

*la représentation du bureau et la préparation de l'échange seront discutés lors de la prochaine réunion de bureau

Rencontre annuelle à Mauchamps

La situation a été présentée avec une date encore à définir, de préférence à l'Ascension.
Le bureau est dans l'attente des retours d'informations d'Hoskirch en fin de semaine prochaine.

Cloture de la séance

Francine Billard a lu avec émotion le serment de jumelage affiché dans la salle du conseil municipal en guise de clôture de la réunion.

Séance levée à 12h04 suivie du verre de l'amitié.

**durant le pot de l'amitié, la réunion de bureau a été fixée au 06 Février*